



COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Le Bureau électoral

RENOUVELLEMENT DES AUTORITES COMMUNALES

LEGISLATURE 2016-2021

ELECTION DU SYNDIC

Scrutin prévu le 17 avril 2016

Proclamation de l'élection tacite

Le bureau électoral de la Commune de Belmont-sur-Lausanne :

- Vu l'arrêté de convocation du Conseil d'Etat du 7 octobre 2015 (articles 7, 13, 14, 16 et 31);
- Vu que, conformément à l'art. 4 de l'arrêté de convocation susmentionné, le syndic doit être choisi parmi les citoyens élus à la Municipalité le 28 février dernier;

constate :

- qu'une seule liste « Cancoires Indépendants », comprenant un seul candidat, a été déposée dans les délais légaux;
- que la liste est conforme;

proclame que :

M. Gustave MUHEIM, né en 1950, originaire d'Altdorf (UR),
domicilié à 1092 Belmont;

est élu tacitement Syndic pour la législature 2016-2021.

L'élection prévue le 17 avril 2016 est annulée.

AU NOM DU BUREAU ELECTORAL

Le Président
Alfred Roth

Le Secrétaire
Jean-Marc Mayor



Belmont-sur-Lausanne, le 29 mars 2016 – 12h00